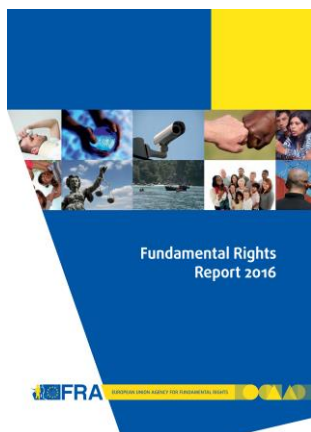


CONFERENCE-DEBAT

« RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DANS L'UNION EUROPEENNE : AVANCEES OU RECUL ? » 19 SEPTEMBRE 2016



Lundi 19 septembre, lors d'une conférence-débat à Sciences Po, l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux (FRA) et la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) ont présenté le Rapport 2016 sur les droits fondamentaux dans l'Union européenne.

En préambule, Jeremy Perelman, directeur de la Clinique du droit de Sciences Po, a souligné l'importance du travail d'institutions comme la FRA ou la CNCDDH pour que, même dans les périodes tourmentées, les droits de l'homme ne cessent d'être promus, protégés et respectés.

Puis, Christine Lazerges, présidente de la CNCDDH, a rappelé le message des Pères fondateurs de l'Union européenne, citant les mots de Jean Monnet « *le projet européen consiste non pas à coaliser de Etats* », mais « *à unir des hommes.* » Le respect des droits fondamentaux est indubitablement un des plus grands défis auxquels l'Union européenne doit faire face. Elle a ensuite souligné l'importance de la Charte européenne des droits fondamentaux, instrument juridique grâce auquel l'Europe est définitivement passée de « l'Europe des marchands » à « l'Europe des individus ». La présidente de la CNCDDH a ensuite précisé qu'en tant qu'institution nationale des droits de l'homme (INDH), la CNCDDH avait vocation à contrôler le respect par la France de ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme, dont ceux découlant de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Avant de présenter quelques points du rapport 2016, Michael O'Flaherty, directeur de la FRA, a témoigné sa solidarité à l'égard des Français, ajoutant qu'il était « convaincu que les droits de l'homme sont si solidement ancrés ici en France que tous comprendront combien il est important que tout réponse [aux attaques terroristes] soit basée sur ces droits, si l'on veut qu'elle soit efficace à long terme. »

Michael O'Flaherty a ensuite évoqué cinq des 9 points du rapport annuel 2016 de la FRA : migration et asile, les droits de l'enfant, racisme et xénophobie, la situation des Roms et la protection des données.

Sur la crise migratoire, le directeur de la FRA a affirmé qu'elle était une crise des droits fondamentaux, et a fait part de son inquiétude : « *[Cette crise] affecte non seulement les personnes concernées mais aussi l'Union en tant que telle. Si nous échouons à résoudre cette question, qui est si proche des valeurs fondatrices de l'Union européenne, l'Europe aura échoué.* »

Concernant les droits des enfants, Michael O’Flaherty a évoqué le sort des enfants qui ont péri en Méditerranée sur la route migratoire, et des milliers d’ « enfants non accompagnés », dont certains ont disparu des centres d’accueil, victimes d’abus et d’exploitation par les passeurs.

Il a ensuite exprimé les **vives préoccupations de la FRA face à la multiplication des incidents racistes et xénophobes**, « le fléau de l’année 2015 », appelant les Etats à s’assurer que les victimes de crimes de haine et de discours haineux soient entendues et accompagnées et que les auteurs soient poursuivis.

Il a indiqué que dans quelques semaines, la FRA publierait une étude sur les politiques d’intégration, dont l’échec est souvent dû à l’incapacité des pouvoirs publics à associer les minorités elles-mêmes à la recherche de solutions d’intégration. Michael O’Flaherty a par ailleurs révélé que la FRA allait aussi publier d’ici quelques mois les résultats de la plus grande enquête jamais conduite dans le monde sur « l’expérience d’appartenir à une minorité ». « Dans cette étude, nous avons souhaité donner la parole aux minorités, pour connaître leur réalité ».

Evoquant la protection des données personnelles, Michael O’Flaherty a rappelé les trois principes qui devraient guider toute limitation des droits fondamentaux : la légalité, la nécessité et la proportionnalité. « Trouver le juste milieu entre sécurité nationale et respect des droits fondamentaux est un défi de chaque instant. ». Interpellé par un auditeur, il a réaffirmé que la mise en place de l’état d’urgence ne devait en aucun cas être synonyme d’état de « non-droits ».

En conclusion, il a formulé des pistes pour relever le défi des droits fondamentaux en Europe :

- s’assurer du respect, par toute nouvelle législation européenne et nationale, des standards de protection des droits fondamentaux ;
- évaluer et le cas échéant revoir les lois nationales existantes pour limiter tout risque de violation des droits ;
- former aux droits de l’homme, sensibiliser au fait que chacun a des droits et que chaque citoyen est un défenseur de droits. Il a appelé chaque institution comme la CNCDH ou la FRA à mettre un visage sur les droits de l’homme.

Sur ce point, il déplore le manque de diffusion de la Charte européenne des droits fondamentaux, qui, dans les rares cas où elle est invoquée devant les tribunaux, l’est par les juges eux-mêmes. Il insiste sur la nécessité de renforcer la formation pour faire connaître la Charte et ainsi susciter plus de jurisprudence.

Interpellé sur les barrières à l’inclusion des personnes handicapées, Michael O’Flaherty a rappelé que l’Union européenne est l’unique organisation intergouvernementale à avoir ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, ce qui constitue en soi une réelle avancée. Néanmoins « *la route est longue entre la ratification et la mise en œuvre. Au nom des valeurs d’égalité auxquelles nous adhérons, si nous pensons que chacun a sa place, handicapé ou non, nous devons instamment remettre en cause nos préjugés et nos attitudes, sous peine de construire une société de « eux et nous ».*

Les Roms, victimes de préjugés irraisonnés et de discriminations subtiles

Dans son intervention sur la situation des Roms en Europe, Tommaso Vitale a souligné combien les préjugés les concernant étaient irraisonnés et malheureusement justifiaient des comportements de discrimination intolérable.

« Ils sont nomades, ils volent et sont impliqués dans de nombreux trafics, ils sont pauvres et particulièrement vulnérables, ils sont paresseux et profiteurs, ils ont des malformations... », tels sont les préjugés qui circulent concernant cette minorité.... Ce qui renforce l’impact négatif des préjugés sur les difficultés d’intégration des Roms (voire le rejet dont ils sont victimes) est la conviction que ces idées sont anciennes – donc vérifiées et qu’elles sont de surcroît répandues dans toute l’Europe. Or l’acceptation des Roms varie fortement dans le temps et selon les Etats et les régions. En outre, paradoxalement, celles et ceux qui veulent les aider les stigmatisent encore plus en les considérant systématiquement comme pauvres, exclus, etc.

L’opinion sur les Roms, la persistance ou le dépassement des préjugés est fortement corrélée à l’existence ou l’absence de relations directes avec des membres de cette minorité.

Tommaso Vitale a ensuite expliqué que les discriminations étaient parfois subtiles, mais qu’elles n’en provoquaient pas moins un refus d’accès au droit commun. Il citait par exemple le refus fait aux Roms d’accéder à des cours de français car « il y a d’autres priorités les concernant et car « le

français ne les aidera pas car ils ne pourront de toute façon pas avoir de travail, le refus de certains agents des services sociaux de prendre en charge des Roms car « il faut une formation spécifique pour pouvoir accompagner cette minorité-là ».

L'accès à la justice pour les personnes victimes d'infractions, « un droit aux droits ».

Pascal Beauvais, professeur Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense

La politique de l'Union européenne (UE) en matière de droits fondamentaux ne se limite à la gestion de situations de crise, de violations ou risques de violations conjoncturels (situation des Roms, des migrants, lutte contre le terrorisme.). L'UE développe aussi la protection des droits fondamentaux par une politique structurelle qui elle aussi est observée par la FRA.

L'un des points clefs de cette politique est le renforcement de l'état de droit à travers le renforcement des droits des victimes d'infractions, car affirme Pascal Beauvais, « un Etat dont le système juridique ne reconnaît aucun droit aux victimes n'est pas un état de droit. »

Il est fondamental que tout Etat apporte de nombreuses garanties procédurales (droit au juge, droit au recours, droit au jugement, droit aux procédures contradictoires, impartialité du juge, la publicité des décisions de justice...) qui fondent l'état de droit. L'accès à la justice est la base du droit des personnes victimes d'infractions, Toute réforme de droit pénal devrait ainsi être guidée par le droit des victimes.

Pour conclure, Pascal Beauvais souligne le rôle clef de la FRA (combiné à celui de la Cour européenne des droits de l'homme, de la cour de Justice de l'Union européenne) qui accompagne l'Union européenne dans la mise en œuvre d'une politique active de protection des droits fondamentaux.

Les 4 intervenants ont salué le rôle clé de la société civile dans la protection des droits fondamentaux.

L'incapacité des Etats à garantir seuls le respect des droits fondamentaux est un constat partagé par tous. Les gouvernements doivent s'appuyer sur l'expertise de la société civile pour mettre en œuvre des politiques respectueuses des droits fondamentaux, pour construire une société inclusive.

Michael O'Flaherty confirme que la FRA ne pourrait remplir ses missions sans une dialogue permanent avec la société civile, précisant que la « plateforme de droits fondamentaux » compte aujourd'hui 400 associations et qu'il espère qu'elles seront un jour 4000...

En conclusion Michael O' Flaherty a exprimé son inquiétude et sa confiance en l'avenir.

« Je suis très inquiet de la stérilité des discours, de la réduction des problèmes auxquels l'Europe doit faire face aux seules questions de budget et de « qui va vivre où ?, de l'absence d'un pouvoir politique fort en qui nous aurions confiance.

Mais il nous appartient de combler cet espace vide, de rappeler ce que sont les valeurs européennes. Il y a 5 ans, l'Union européenne recevait le prix Nobel de la Paix. Nous avons tous un rôle à jouer pour que cette « expérience » unique, incroyable qu'est l'Europe ne se délite pas. Nous ne pouvons pas laisser l'Union européenne échouer, et c'est à nous les citoyens de l'Europe de nous mobiliser, plutôt que celles et ceux que nous avons élus. »

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) est l'une des agences spécialisées de l'UE. Elle fournit des conseils indépendants aux institutions et aux États membres de l'UE afin de soutenir leurs efforts en vue de respecter, de protéger, de promouvoir les droits fondamentaux. Pour collecter des données et informations, la FRA s'appuie sur le réseau FRANET composé de contractants qui dans chaque Etat membre de l'UE fournissent des données afférentes aux droits fondamentaux afin de faciliter les analyses comparatives de la FRA. Le contractant FRANET en France est l'Institut français des droits et libertés (IFDL), qui est lié à la CNCDH.

<http://fra.europa.eu> | Twitter @EURightsAgency